

# Le trait d'union Ayvellois

Février 2023

N° 66



## SOMMAIRE

P 2 □ *édito du maire*

P 3 et 4 □ *infos communales*

P 5 □ *infos utiles*

P 6 □ *état civil 2022*

P 7 □ *autres infos*

P 8 □ *page écolo*

P 9 □ *tout savoir sur l'ail des ours*

P 10 □ *à la ballastière*

P 11 □ *histoire du village par la fiscalité*

P 12, 13 et 14 □ *retour sur images*

P 15 □ *page des enfants*

P 16 □ *divertissements et festivités*





Comme vous le savez, M Philippe LEBRETON a démissionné de son mandat de maire.

Cette décision a été pour lui très difficile à prendre et il a beaucoup réfléchi et hésité avant de tirer sa révérence.

C'est une personne qui a investi beaucoup d'heures de travail et de nuits blanches pour pouvoir réaliser nos projets et gérer au mieux la commune, ce qu'il a effectué avec succès.

Après plus de trente années au service du village, les objectifs ont été largement remplis. Il va manquer à la vie de notre village. Une rétrospective de ses réalisations figurera dans un prochain bulletin.

Le conseil municipal a suggéré que je prenne la relève et après mûre réflexion, c'est avec honneur que j'ai accepté cette responsabilité. Me voilà donc élue maire de la commune pour trois ans.

Je serai entourée d'une équipe municipale, de secrétaires et d'agents territoriaux compétents et dont l'objectif est de continuer les grandes lignes que Philippe avait commencées et qui étaient déjà en corrélation avec le conseil.

J'aimerais que ces trois années soient basées **sur la confiance, la solidarité, le respect et le travail bien sûr !**

Je remercie mon époux et toute ma famille pour leur soutien dans cette mission, ainsi que les conseillères et conseillers municipaux, les secrétaires et tous les agents territoriaux qui sont déjà à pied d'œuvre pour continuer l'aventure avec moi.

Nous restons à votre écoute !

**« Continuons Ensemble »**

Madame La Maire,  
Sylvia TUCCI.

## Le personnel communal



Les secrétaires



Les ATSEM et agents d'animation scolaire



Les agents techniques

## EXTRAITS des COMPTES RENDUS des conseils municipaux des 22/09 et 06/12/2022

Ils ont notamment abordé le vote des subventions aux associations, la désignation de M Ludovic AUPRETRE comme correspondant « incendie et secours » pour la commune et la dissolution du budget du CCAS, intégré dans le budget communal.

Les comptes rendus du conseil municipal sont disponibles :

- sur les panneaux d'affichage communaux
- sur le site internet : [lesayvelles.fr](http://lesayvelles.fr)

**A la suite de la démission de M. Philippe LEBRETON** de sa fonction de Maire et de son mandat de conseiller municipal, des élections partielles complémentaires ont été organisées le dimanche 22 janvier pour élire un nouveau conseiller municipal afin de compléter le conseil.

Un flash info a été distribué dans chaque boîte aux lettres dans les premiers jours de janvier à ce sujet.

**A la suite de cette élection Mme DUBOIS D'ENGHIEN Linda a été élue conseillère municipale au 1er tour.**

**Le conseil municipal ainsi complété s'est réuni le vendredi 27 janvier pour élire :**

**La Maire : Mme TUCCI Sylvia**

La première adjointe : Mme SIMON Muriel

Le deuxième adjoint : M MORTIER Michel

Le troisième adjoint : M DI PIRRO Jean-Marie

### Il a également désigné :

Conseillère communautaire TUCCI Sylvia

Suppléante SIMON Muriel

Délégué titulaire à la FDEA PREVOTEAUX François

Délégué suppléant DI PIRRO Jean-Marie



De gauche à droite :

Première rangée assise : Mme CHAUVET Sandrine, M MORTIER Michel, Mme SIMON Muriel, Mme TUCCI Sylvia, M DIPIRRO Jean-Marie, Mme BROYER Jennifer, Mme BEAUDEUX Isabelle

2ème rangée debout : M SONET Jessy, M AUPRETRE Ludovic, Mme DUBOIS D'ENGHIEN Linda, Mme SAINT-MAXIN Anne, Mme MARTIN Martine, Mme BOUCHEX BELLOMIE Carole, M PREVOTEAUX François

Absent sur la photo : M HERBRETEAU Jean-Marie

# Infos communales

## TEOMI (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative)

Poursuivons notre réduction des déchets (nous sommes sur la bonne voie d'après Ardenne Métropole). Continuons donc et améliorons encore notre tri (voir le MAG de décembre 2022 joint au bulletin) et ne déposons nos poubelles d'ordures ménagères que lorsqu'elles sont pleines.

Rappel : pour faire face à l'augmentation très importante de la taxe encaissée par l'Etat sur les ordures ménagères (de 17 € la tonne à 65 € en 2025), nous n'avons pas d'autres choix que d'en limiter la production.

***Nous reviendrons sur la TEOMI et son calcul dans un prochain bulletin.***

*(voir l'article du LTUA n°64 p 4)*



## BACS A SEL

Les bacs à sel ont été installés en décembre par les agents communaux. Il est bon de rappeler que le sel qui est y déposé **n'est pas à utiliser pour un usage personnel mais pour un usage collectif** (certains bacs ont été « dévalisés » dès leur installation et avant les premiers grands gels).



## RESPECTONS LE TRI AU CIMETIERE

Les poubelles du cimetière peuvent recevoir deux types de déchets. **Il est important de ne déposer que des déchets verts dans le conteneur qui leur est destiné.** Les agents communaux y retrouvent régulièrement des pots en terre ou en plastique (ou des compositions de fleurs en plastique) qui eux sont à déposer dans la poubelle des ordures ménagères.

Si les consignes de tri étaient strictement respectées, les employés communaux pourraient obtenir un terreau de très bonne qualité.



## Illuminations de Noël et sobriété énergétique

Pour ce Noël 2022, sobriété énergétique oblige, la commune a décidé de limiter le nombre de guirlandes électriques dans les rues de notre village.

Pour conserver l'esprit de Noël, une vingtaine de sapins décorés par les conseillers municipaux ont été installés par les employés communaux le long de la rue principale. Deux guirlandes posées aux entrées du village ont complété cette décoration.



## Horaires d'hiver de la déchèterie

De novembre 2022 à mars 2023, la déchèterie de Flize est ouverte du **mardi au samedi de 8h15 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.**

## Coupure de l'éclairage public sur le territoire de la commune de Les Ayvelles

Pour un éclairage public nécessaire, suffisant et durable et conformément à l'article 1 de l'arrêté 2022-048, l'éclairage est interrompu sur l'ensemble de la commune de 22h30 à 5h30.



## Nouveaux horaires de la mairie

Le secrétariat est désormais ouvert :  
**du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.**

## Visites guidées du site du Fort des Ayvelles

Les visites guidées ont repris du lundi au vendredi et le dimanche sur rendez-vous, le samedi matin sans rendez-vous.

### Contact :

06 71 95 03 64 et 07 81 58 45 57  
[afba.sauvegarde@gmail.com](mailto:afba.sauvegarde@gmail.com)

### Tarif :

Adulte : 5 €  
Enfant de moins de 12 ans : 2.50€



# État civil 2022

## NAISSANCES

MILLET Kelya — 12 juin  
VALLEE Marinette — 1er septembre  
EGO Emy — 19 septembre  
DEMART Mia — 4 décembre  
REVEIL DURY Robin — 26 décembre



## MARIAGES

COCU Clément ♥ GAGNAIRE Virginie le 6 août  
DEMORGNY David ♥ LEMOINE Lucie le 24 septembre



## DECES

DAUTEL Pierre le 8 avril  
DÉGEN Robert le 21 avril  
VANNUCCI Bruno le 10 mai  
MENTZ Preston le 16 mai  
BAILLET Roland le 13 juillet  
MOREAUX Denise le 30 novembre  
LEKENS Michel le 11 décembre



Une pensée pour la famille de Mme Lucie DAUGENET et pour la famille de M Dominique BAUDA.

## HOMMAGE À MME DENISE MOREAUX

**Mme MOREAUX est devenue doyenne de notre village en 2018. Elle est malheureusement décédée le 30 novembre 2022 à l'aube de ses 100 ans qu'elle aurait atteints le 24 mars 2023.**

Née le 24 mars 1923 à Chémery sur Bar, elle était fille d'un tailleur de pierre et d'une couturière. Reçue au certificat d'études en 1935, elle n'a pas pu poursuivre ses études faute de transport et de moyens financiers.

De ce fait, elle a aidé ses parents en compagnie de sa sœur Jeanne.

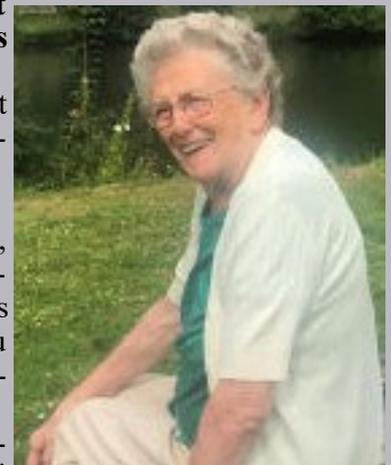
La guerre a perturbé sa jeunesse : évacuation dans la Nièvre avec sa famille, retour à Chémery en zone occupée en 1941 dans une maison pillée par les allemands puis réquisition par l'occupant pour effectuer des travaux dans les champs. Le couvre-feu était fixé à 20 heures. A la libération elle a enfin pu profiter des fêtes et des sorties entre jeunes, en particulier en pratiquant l'activité théâtrale.

Mariée en 1946 à un ouvrier boulanger, elle a eu deux filles (Claudine et Béatrice) et un fils (Denis), trois petits-enfants et cinq arrière-petits-enfants qui ont fait sa joie et son bonheur.

Ils ont acquis une boulangerie à Chagny en 1946 puis à Mohon en 1961 (pendant 16 ans).

En 1972, ils ont fait construire un pavillon au clos Barrois et y ont pris leur retraite en 1977. Ils ont pu en profiter pour voyager, jardiner et réunir la famille. Son mari est décédé en 1998.

**Mme MOREAUX, notre dynamique et souriante doyenne est toujours restée très active dans son jardin et sa maison et aimait recevoir sa famille et ses amis. Sa famille l'appelait « Nénette » et nous leur adressons nos amicales pensées.**



## OUVERTURE PROCHAINE D'UNE MAISON DE SANTE

C'est au 49 Rue de Sedan que s'ouvrira dans les prochains mois une maison de santé pluridisciplinaire regroupant :

- 1 pédicure-podologue,
- 1 infirmier
- 1 diététicienne,
- 1 ostéopathe.

Cette structure devrait répondre en partie aux besoins de la population du village et des environs.



## DOYENNE DU VILLAGE

Mme Régine ROSSIT, née BROYER habite 59 rue de Sedan.

Elle est la plus ancienne des habitantes du village.

Elle est née le 06 août 1929 à Chalandry Elaire.

Dans un prochain bulletin nous lui consacrerons un article pour mieux la présenter.



Mme Paulette CHARLES, née HUARD habitait 60 rue de Sedan.

Si elle était encore aux Ayvelles, elle serait la plus âgée des habitantes.

Elle est née le 1er janvier 1925 à Les Ayvelles.

Elle vit actuellement en maison de retraite.

### DIRECTRICE DE LA PUBLICATION

TUCCI Sylvia

### AVEC LA PARTICIPATION DE

DELOECKER Frédérique pour la relecture

### MEMBRES DU COMITÉ DE RÉDACTION

BEAUDEUX Isabelle

BOUCHEX-BELLOMIE Carole

MARTIN Martine

MORTIER Michel

SIMON Muriel

## ZERO PHYTO : RAPPEL



L'utilisation des produits phytosanitaires est interdite ! Notre commune est engagée dans cette démarche depuis plusieurs années (2017). Les particuliers sont également soumis à l'interdiction de l'utilisation des pesticides depuis 2019. **Nous constatons malheureusement que certains habitants en utilisent toujours !**

**La préservation de notre santé, la protection de l'environnement et la ressource en eau passent par le ZERO PHYTO !!**

## TRIONS BIEN ! TRIONS MIEUX !

Nous avons tous à un moment ou à un autre des doutes sur le tri et nous nous posons la question « ça va où ? ». Le MAG de décembre 2022 répond clairement à cette question et donne également des précisions sur le tri du papier et la façon de plier ce qui doit aller dans la poubelle jaune de tri : aplatir les cartons, les bouteilles en plastique d'un coup de pied, ne pas mettre un emballage dans un autre, etc...

## Donnons une deuxième vie à nos déchets !

### Que deviennent nos déchets ?

Types de déchets	Recyclage
<b>Le verre</b>	Recyclage à l'infini : bouteilles, canettes, pots....
<b>Le textile et les chaussures même usagés (mais propres)</b>	Revendus, donnés, transformés, créations de vêtements neufs, transformés en matière non tissée isolante
<b>Les déchets verts</b>	Compost pour plantations, jardins ( <i>composteur fourni gratuitement par Ardenne Métropole</i> )
<b>Le papier</b>	Papier, carton, papier toilette, rouleaux de tapisserie, papier cadeau, enveloppes.....
<b>Le plastique</b> (235 litres de pétrole nécessaires pour produire 100 kg de plastique)	Nouvelles bouteilles ou emballages divers, fibres textiles.



# Tout savoir sur l'ail des ours



**L'ail des ours (allium ursinum)** ou **ail sauvage** est une plante médicinale connue depuis bien longtemps par les botanistes, herboristes et médecins. C'est une plante des bois, des champs et des haies ombragées et humides et on la trouve partout en Europe et en Grande-Bretagne. Le nom courant "**ail des ours**" vient d'une croyance selon laquelle les ours mangeraient cette plante pour reprendre des forces après l'hibernation.

## Histoire et utilisation traditionnelle de l'ail des ours : L'ail des ours c'est quoi ?

L'ail des ours a un pouvoir de renouvellement et de purification. Il réduit l'engourdissement, réchauffe le corps et rend une personne aussi forte qu'un ours. Il a une grande place dans le folklore de nombreux pays, en particulier dans le folklore irlandais. Les gousses d'ail des ours étaient plantées pour porter chance dans le chaume des chalets irlandais et pour éloigner les fées.

Cette plante est surtout connue historiquement pour ces vertus thérapeutiques et gustatives. Toutes les parties sont comestibles.

## Comment profiter des bienfaits de l'ail des ours ?

L'ail est sans doute l'une des herbes les plus utilisées en cuisine en raison de son goût prononcé. L'ail des ours ne fait pas exception. Consommer l'ail des ours dans des boissons ou des plats est donc un délicieux moyen de profiter des bienfaits de cette plante.

Toutes les parties de la plante - le bulbe, les feuilles et les fleurs - sont comestibles. Les feuilles peuvent être consommées crues ou cuites.



## Les bienfaits thérapeutiques de l'ail des ours

Pour ce qui est de l'usage médicinal, l'ail est largement connu pour ses propriétés antibactériennes, antibiotiques et éventuellement antivirales. Il contient des vitamines A et C, du calcium, du fer, du phosphore, du sodium et du cuivre. Des études ont également montré qu'il peut contribuer à réduire la pression artérielle, réduisant ainsi le risque d'accident vasculaire cérébral et de maladie cardiaque.



## La tisane d'ail des ours

Hachez finement des feuilles d'ail des ours aromatiques. Comptez environ une cuillère à soupe par tasse d'eau.

Plongez les feuilles séchées dans l'eau chaude

Laissez infuser durant 5 minutes en couvrant

Filtrez la préparation

Dégustez



## Les contre-indications liées à l'ail des ours

L'ail des ours ne pose aucun souci pour la plupart des gens. Toutefois, il ne convient pas aux personnes qui prennent déjà des médicaments anticoagulants ou qui risquent d'être atteintes d'une maladie liée à la fluidification du sang.

L'ail sauvage est également contre-indiqué en cas d'irritations urinaires ou gastriques. De même, si vous êtes allergique à la famille des oignons, n'en mangez pas. Enfin, la surconsommation peut entraîner des crampes d'estomac. Comme pour toute chose, la modération est le meilleur conseil.

## Le pesto d'ail des ours

### Ingrédients :

Feuilles d'ail sauvage - 80 grammes    Parmesan râpé - 80 grammes  
Pignons de pin - 30 grammes – facultatif  
3 cuillères à soupe d'huile d'olive    Jus de citron - selon votre goût  
Sel/poivre

### Recette :

Lavez soigneusement les feuilles d'ail et séchez-les en les tapotant.

Mixez l'ail, le parmesan, les pignons et l'huile dans un mixeur jusqu'à ce que le mélange soit lisse. Vous pouvez également les écraser à la main avec un pilon et un mortier.

Ajoutez ensuite le jus de citron, salez et poivrez selon votre goût. Ajoutez de l'huile si vous préférez un pesto à la consistance plus fluide.

**A noter :** ce pesto peut parfaitement être gardé au congélateur.

# A la ballastière

## Il y avait foule sur les Ballastières des Ayvelles avant Noël !

Cet ensemble de plusieurs centaines d'hectares, transformé par l'homme depuis deux siècles est toujours un havre fort apprécié des oiseaux hivernants. Poussés vers le sud par la vague de froid de début décembre ou déroutés par des tempêtes, les animaux de toute plume y arrivent en nombre pour y trouver abri, surface d'eau pas encore gelée, nourriture et tranquillité. Notamment sur « la ballastière de l'EGI » mieux adaptée à leurs besoins, semble-t-il.

Au total, une vingtaine d'espèces hivernantes (sur plus de 200 recensées en toutes saisons depuis 120 ans sur la commune) ont été observées cet hiver par les naturalistes. Qu'il s'agisse de **canards de surface** qui filtrent l'eau avec leur bec ou arrachent des plantes, de **canards plongeurs** qui descendent pour capturer poissons, petits animaux ou remonter des plantes aquatiques, **d'échassiers** qui attendent patiemment leur proie, de **limicoles** (plus rares en hiver) qui farfouillent vases et graviers pour y dénicher leur pitance ou de **laridés** (mouettes et goélands) qui viennent y passer la nuit en eau libre, ils se joignent aux habitués du site pour quelques jours ou plusieurs mois.

Un endroit bien fréquenté aussi par des promeneurs bien emmitouflés et des ornithologues, parfois venus de loin pour les observer. Avec deux règles pour les préserver : ne pas trop les approcher car la fuite leur coûte encore plus qu'à nous un effort énergétique, inutile aussi de les nourrir, ils savent très bien trouver de quoi satisfaire leur régime.

*Article et photos de Serge VEZINAUD, habitant des Ayvelles*

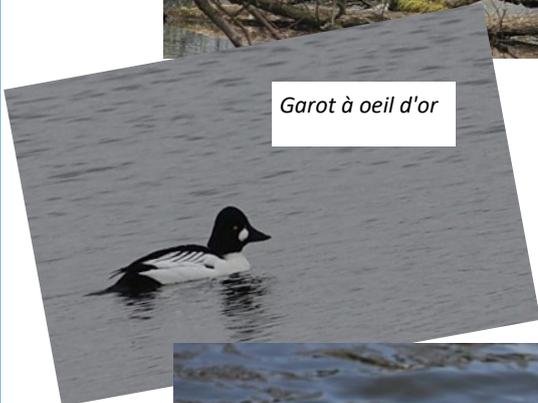
Héron Cendré



Plongeon imbrin



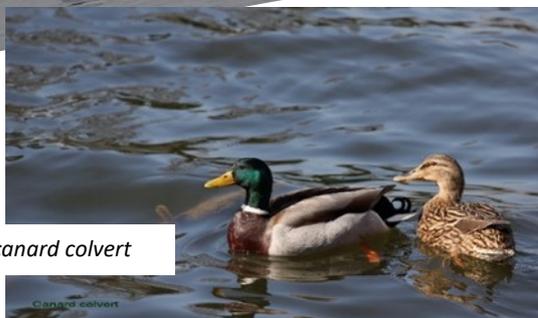
Garot à oeil d'or



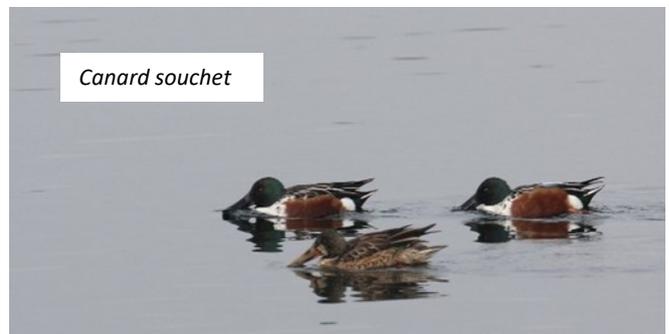
Bernaches du Canada



Couple de canard colvert



Canard souchet



Habitants de la commune, si vous souhaitez nous adresser un article pour les futurs bulletins, nous sommes à votre écoute. N'hésitez pas à nous contacter.



# Histoire du village par la fiscalité

**La prise en compte du passé est essentielle pour comprendre le système fiscal de la France d'aujourd'hui. Examinons dans ses grandes lignes l'évolution de notre fiscalité du moyen âge à nos jours en listant les impôts et taxes les plus emblématiques.**

**La dîme** est un impôt établi au profit de l'église. Il a été créé par Charlemagne à la fin du VIII<sup>e</sup> siècle.

**Le moyen âge, une fiscalité lourde et injuste provoquant des soulèvements populaires :**

**Les aides royales** : créées en 1360 pour payer la rançon du roi « Jean le Bon » prisonnier des anglais. Ce sont des impôts indirects perçus par le roi sur les marchandises et biens de consommation.

**La gabelle** : célèbre privilège royal, créé en 1383, donnant le droit de vendre du sel.

**La taille** : impôt variable selon les régions, basé sur l'estimation des revenus de chacun (1439).

**La capitation** : impôt direct créé en 1695 par Louis XIV à court d'argent, perçu selon les revenus.

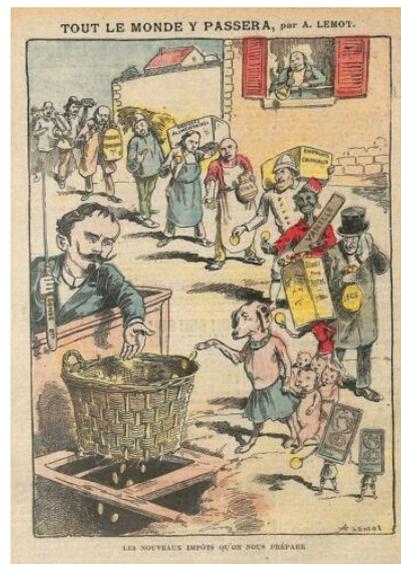
**Le centième denier** : taxe d'enregistrement perçue à partir de 1706, portant sur les ventes immobilières.

**La corvée royale** : travail imposé et non rémunéré pour l'entretien des routes. (1738)

**Le vingtième** : créé en 1749 pour financer la guerre d'Espagne, il correspond à 5 % des revenus.

**En 1787, certains impôts sont aménagés mais il est trop tard, 1789 arrive.**

*Aux Ayvelles, les habitants passant avec leurs bestiaux devant le château étaient taxés d'une poule. Jusqu'en 1769, la Meuse servait de frontière. Des tours de guet étaient construites le long de la rive gauche.*



**La révolution française consacre le principe de l'égalité devant l'impôt :**

Les droits seigneuriaux ou féodaux étaient le plus souvent des impôts en argent ou en nature perçus sur les terres qui dépendaient du seigneur. Avec la Révolution on les supprima. Mais on paya des impôts, non plus au seigneur local mais au représentant du gouvernement, et d'autres directement à l'Etat. La révolution de 1789 a abouti à la suppression des exonérations de classe en supprimant la plupart des impôts indirects.

Les impôts directs s'appellent alors contribution foncière (1790), contribution personnelle et mobilière (1791), patente (1791) pour l'industrie et le commerce, portes et fenêtres (4 frimaire an VII). Ils sont les ancêtres de nos impôts locaux : taxe foncière, taxe d'habitation et taxe professionnelle.

**La révolution industrielle et la première guerre mondiale : apparition de taxes sur les propriétés et la consommation et adoption d'un véritable impôt sur le revenu :**

La situation fiscale est bouleversée en 1914 avec la création de l'impôt sur le revenu qui vise à taxer les revenus importants et l'apparition de la déclaration de revenus.

**Dans les archives de la commune figurent des listes de contribuables assujettis à l'impôt sur le revenu (1927 – 1929 – 1930).**

Puis la TVA a été créée en France en 1954 et étendue à toute l'Europe. En 1974 / 1975 les impôts locaux ont été modernisés et ont remplacé les « quatre vieilles » : taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties, taxe d'habitation et taxe professionnelle (supprimée en 2010 et remplacée par d'autres taxes).

**Aux fermiers généraux de l'ancien régime (qui calculent et encaissent l'impôt) ont succédé les régies fiscales, elles-mêmes précurseurs de notre administration fiscale basée, à sa création, sur la séparation de l'ordonnateur (qui calcule) et du comptable (qui encaisse).**

Elle s'est largement modernisée.

**Toutefois, le poids de l'impôt et la justice fiscale restent des sujets d'éternels débats.**



# Retour sur images



## F.A.C.I.L.L.E. ARTS et LOISIRS s'expose

Un week-end entier dédié aux arts, les **24 et 25 septembre** à Villers Semeuse, une magnifique salle entièrement rénovée dénommée la Villersoie, nous y étions, invités par la mairie pour exposer une trentaine d'œuvres, pastel ou acrylique, de nos huit artistes amateurs coachés par l'artiste peintre, Julie Delgenes, intervenant plusieurs fois par mois dans notre section de Les Ayvelles. D'autres artistes locaux, peintres, sculpteurs, photographes... complétaient cette expo. Notre dernière participation aux journées des arts datait de 2019. Nous étions ravis de pouvoir de nouveau exposer et rencontrer de nombreux artistes amateurs.



Le public était ravi et s'est beaucoup déplacé, surtout le dimanche. Merci à la municipalité de Villers Semeuse pour son sympathique accueil et à tous les ayvellois venus nous soutenir.

Frédérique DELOECKER

## VACANCES DE LA TOUSSAINT AU CENTRE DE LOISIRS

Retour au centre de loisirs pour la trentaine d'enfants inscrits. Anabelle, la directrice, et les animatrices ont de nouveau enchanté les enfants en leur proposant de nombreuses activités autour du thème d'Halloween et de « Coco » : mimes, quiz Disney, concours de danse, sortie au cinéma... La météo clémente a permis l'organisation de nombreux jeux d'extérieur. Les enfants ont également réalisé de belles créations.

Rendez-vous est pris pour les vacances d'hiver, soit du 13 au 17 février.



# Retour sur images

## La fête d'Halloween

Devant le franc succès de l'an passé, l'association Facile Anim' a renouvelé le 31 octobre une animation pour Halloween. De nombreux petits monstres ont déambulé dans le village, avec une météo plutôt clémente, et ont visité les maisons éclairées à la recherche d'un bonbon ou d'un sort. Un goûter a été offert aux enfants dans la petite salle décorée pour l'occasion. Merci aux habitants qui ont de nouveau gâté les enfants ! Et merci à Facile Anim' pour l'organisation et la réussite de cette belle animation.



## La cérémonie du 11 novembre

L'assemblée s'est réunie au Monument aux Morts des Ayvelles où un dépôt de gerbe a eu lieu. De nombreux enfants de l'école, accompagnés de leurs enseignants, ont participé à la commémoration de l'anniversaire de l'armistice de 1918. Ils ont interprété la chanson "Né à Leidenstadt". Une distribution de brioches a eu lieu et la cérémonie s'est poursuivie à Chalandry-Elaire.



## La Saint Nicolas

Rendez-vous était donné, aux enfants du village à Loomyland le 3 décembre pour 2 heures d'amusement. Les enfants ont pu profiter des nombreux équipements, chanter sur le podium avec Loomy et goûter de bonnes crêpes au chocolat, gâteaux divers et friandises. La visite surprise du Père Noël a ravi les enfants qui ont fait des photos avec lui. Les enfants sont repartis avec un Père Noël en chocolat.



# Retour sur images

## ACTIVITE CREATIVE DE NOEL

L'association FACILE ANIM' a proposé aux enfants du village une activité créative et récréative autour du thème de Noël le samedi 10 décembre après-midi. De nombreux enfants ont répondu présents à l'invitation. Les ateliers formés en fonction de l'âge des enfants ont été encadrés par des membres de Facile Anim' et dirigés par Carol Bouchex et Myriam Prévotiaux qui ont proposé aux enfants de nombreuses créations comme en témoignent les photos.

L'après-midi s'est déroulé dans une ambiance très festive et s'est achevé par un goûter offert aux enfants par Facile Anim' et par une « boum » endiablée.

Les parents ont récupéré des enfants enchantés et fiers de repartir avec leurs créations. Merci à tous !

**Rendez-vous pour un prochain après-midi de créations à l'occasion des fêtes de Pâques.**



## DISTRIBUTION DES COLIS AUX ANCIENS

La traditionnelle distribution des colis aux anciens à l'occasion des fêtes de fin d'année a eu lieu avant Noël. Ce sont 109 colis qui ont été distribués par les conseillers municipaux qui sont toujours chaleureusement accueillis. Ce moment privilégié de rencontre et d'échanges avec nos anciens est bien apprécié de tous.



## FACILE GYM a fêté les rois

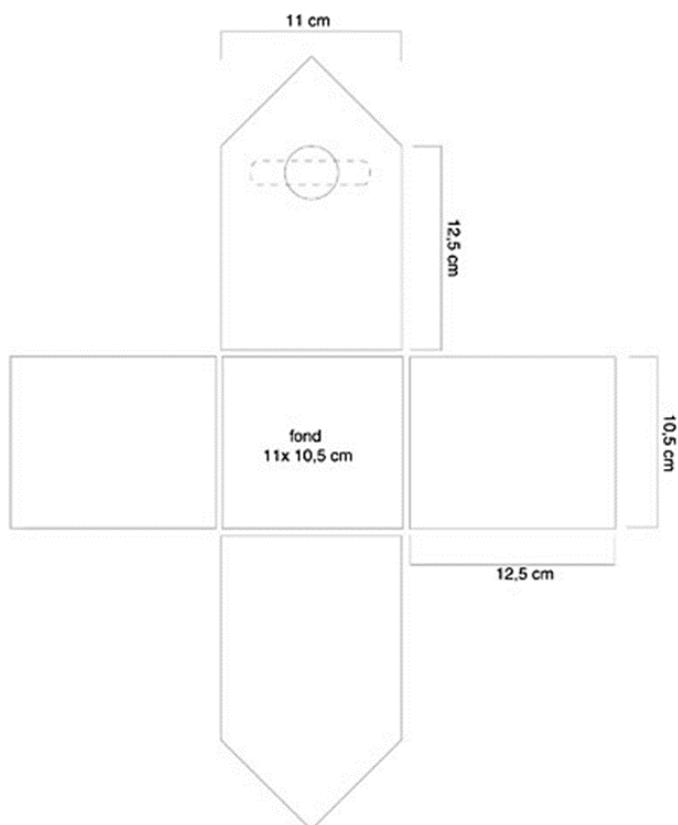
Galette des rois toujours très appréciée par les adhérents de la section Facile Gym le 12 décembre.



## Nichoir pour les oiseaux (A construire aidé par un adulte)



Les oiseaux ont de plus en plus de mal à trouver des abris où nicher dans leur environnement naturel. Les endroits propices à la nidification disparaissent progressivement avec les granges, les friches, les vieux arbres, les haies ...que l'on trouvait autrefois en nombre dans nos campagnes.



Récupérer des cageots aux motifs rigolos en faisant les courses vous permettra d'avoir une matière simple et économique pour créer une maisonnette où viendront nicher les oiseaux des jardins ou des villes.

Pour fixer les différentes parties du nichoir entre elles, on se sert des coins de bois de la cageotte, les flancs servant à faire le fond, les murs et le toit... On utilise un autre coin de bois pour faire la traverse du toit.

Démonter les cageots en commençant par détacher le fond à la pince coupante. Ensuite, déformer le cageot en losange ; les flancs et les coins se détacheront plus facilement. Avec un cutter faire des bandes et les débiter à la bonne longueur avec une petite scie (type scie à onglet ou scie à dos). Clouer les « bardeaux » sur les coins de bois.

Avant d'agrafer le toit sur la dernière traverse, visser un piton pour pouvoir suspendre le nichoir. Terminer en clouant le sol de la maisonnette sur les 4 coins de bois.

Si vous souhaitez décorer votre nichoir, utiliser des couleurs proches de celles de la nature.



### Diamètre du trou d'envol en fonction des oiseaux que l'on veut voir s'installer :

- Mésange bleue : 2,7 cm
- Moineau : 3,5 cm
- Mésange charbonnière : 3 cm.

**L'idéal est d'accrocher la maison à oiseaux sous un avant-toit bien exposé, en hauteur, à l'abri des chats.**

**La période propice : janvier, février ou au printemps, avant les nichées.**



# Divertissements et festivités

## MOTS CROISES : Impositions d'hier et d'aujourd'hui

	A	B	C	D	E	F	G	H	I
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									

**Horizontalement :** 1) système des lois fiscales ; 2) charge incombant à un citoyen pour le service de l'Etat - vaniteux, sot ; 3) article contracté - imposa ; 4) travail gratuit qui était dû par le paysan à son seigneur - après prolongation ; 5) paysage, point de vue ; 6) peut qualifier un impôt ou sans détour - impôt sur les sociétés ; 7) va aller - refus anglais ; 8) autrefois monnaie d'or ou d'argent - pas les autres, les... ; 9) femme numéro 1 - attrapée ou électrique ;

**Verticalement :** A) administration des impôts - redevance en nature versée autrefois au clergé ou à la noblesse ; B) injection intramusculaire - entendre ; C) enseignante néerlandaise de grande distribution - très courte ; D) tous les œufs d'un oiseau ; E) symbole chimique de l'astate - choc ou ... du sort ; F) épreuve, essai ; G) impôt forfaitaire annuel dû par les sociétés - participe passé d'un verbe signifiant faire du tort ; H) impositions ; I) lieux où l'on s'arrête ou phases ou paliers - pronom personnel réfléchi ;

### SOLUTION du numéro 65

	A	B	C	D	E	F	G	H	I
1	R	E	D	U	C	T	I	O	N
2	E	T	E		R	A	P	T	S
3	M	A	D		E	X	E		
4	I	T	U		D	E		A	R
5	S		C	R	I		E	V	A
6	E	N	T	E	T	E		A	B
7		O	I	N		S	A	N	A
8	D	R	O	I	T	S		C	I
9	A	D	N		P	E	S	E	S

### LA SAINT-VALENTIN CETTE ANNÉE



### DATES PEDICURE

21 février  
23 mai  
29 août  
28 novembre

tél : 03 24 59 02 20



## FESTIVITÉS ET ANIMATIONS

Chasse aux œufs	date et lieu à définir	
Une rose, un espoir	les 29 et 30 avril	Dans les rues du village
Journée du souvenir	dimanche 30 avril	Fort des Ayvelles
Victoire 1945	dimanche 8 mai	Monument aux morts
Fête du village	17 et 18 juin	Derrière la mairie
Brocante	dimanche 16 juillet	Derrière la mairie

**Téléphone :** 03.24.37.88.37

**Site internet :** lesayvelles.fr

**Mail :** comunedesayvelles@wanadoo.fr

**Ouverture du secrétariat :** du lundi au vendredi : 8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h00

**Maire ou Adjoint :** permanence le vendredi après-midi ou sur RDV